

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le 8 mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

2 mars 2017

A l'exception de :
Madame MARTIN a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame PRUKOP.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Date du
Conseil Municipal

8 MARS 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur ALLANIC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

16/ FESTIVAL PORNICHET DEAM'BULLE – TARIFS – APPROBATION

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

Présents---- 28

EXPOSE :

Votants ----- 33

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Pornichet organise un nouvel événement autour du livre et de la lecture sous la forme d'un festival consacré à la bande-dessinée. L'objectif est de créer un événement à la fois culturel et familial et de développer une nouvelle animation dans la Ville en avant-saison.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

La première édition du festival *Pornichet Déam'Bulle* se déroulera du 7 au 9 avril 2017 à l'Hippodrome, à la Médiathèque, à Quai des Arts et dans différents lieux et espaces publics de la Ville. Les rendez-vous seront principalement constitués de rencontres et de dédicaces avec les auteurs, d'un salon d'exposants, d'expositions d'œuvres et de spectacles.

Publié le :

Ce festival s'autofinancera pour une part importante par ses recettes propres.

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

Ces recettes sont constituées en partie par les ventes de billetterie pour l'accès à la manifestation et d'emplacements de stands commerciaux sur le salon. Ces tarifs ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2016.

1^{ère} adjointe
au Maire

Les recettes propres du festival proviennent également de la vente de produits de la boutique du festival, de la buvette et de la petite restauration. Ces tarifs complémentaires sont définis dans la grille tarifaire fournie en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire du festival Pornichet Déam'bulle telle que présentée en annexe.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu la délibération n°16.12.18 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2016,
- ⇒ Vu la grille tarifaire ci-annexée,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture – patrimoine en date du 28 février 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la grille tarifaire du festival Pornichet Déam'bulle telle que présentée en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



Frédérique Martin
1^{ère} adjointe au Maire